

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

Séance du 22 juin 2021

L'an deux mille vingt et un

Et le vingt-deux juin à 20 heures 30

Date de la convocation : 16/06/2021

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer Magali sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, BERNAT Laurent, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine

Absentes excusées : RAMONDENC Viviane et WALIGORSKI Marie-Lou

Secrétaire de séance : RICARD Nathalie

N° 19-2021

Objet : Fixation du loyer de l'appartement situé au dernier étage (côté droit) du bâtiment « Ancien Couvent »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que suite départ du locataire du logement situé au dernier étage (côté droit) du bâtiment « Ancien Couvent » des travaux de rénovation ont été réalisés et le logement peut à nouveau être loué.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le loyer de ce logement communal. Ce logement est composé de deux pièces d'habitation pour une surface habitable de 30 m2.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- **DE FIXER** le montant du loyer du logement situé au dernier étage (côté droit) du bâtiment « Ancien Couvent » à 200,00 euros, (deux cent euros) charges non comprises.
- **PRECISE** que le loyer est révisable chaque année, le 1^{er} juillet, en fonction de la variation annuelle de l'indice de référence des loyers publié par l'Insee (4^{ème} trimestre Année N/4^{ème} trimestre année N-1)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail à venir et toutes pièces nécessaires à la bonne gestion de la location

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.

**Le Maire,
Patrick RIVEMALE**

